



Journée d'action du 10 novembre 2022

Intervention de Vincent Perez

Chers camarades, chers amis,

Ce 10 novembre, est une nouvelle journée de grèves et de manifestations dans tout le pays. Nous sommes rassemblés pour obtenir des augmentations de salaires et pensions, pour nos retraites et le respect du droit de grève

Après le 29 septembre, le 18 octobre puis le 27 octobre, cette nouvelle journée de mobilisations place, à nouveau, l'exigence de revalorisation des salaires et des pensions au centre des revendications.

Le niveau important de grèves, y compris reconductibles, dans des secteurs très différents démontre la force de l'ancrage de la question des salaires et du niveau des pensions dans le débat public.

Profits indécents, inflation insoutenable, réforme des retraites inacceptable, avec la CGT, ce sont des milliers de travailleurs, de jeunes, de retraités qui sont passés de la colère à l'action, pour gagner sur leurs revendications !

L'usage de la force dans l'atteinte au droit de grève n'a pas de prise sur les revendications et les mobilisations. Le droit de grève est inscrit dans la constitution.

La CGT rappelle que depuis le 27 octobre 1946, le droit de grève est pleinement reconnu dans la constitution (art. 7 du préambule) : "Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent".

Depuis le 7 décembre 2000, ce droit figure dans l'article 28 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Malgré les répressions syndicales, les travailleur·ses engagé·es dans les mouvements sociaux restent déterminé·es.

Cela démontre bien que le débat engagé par la CGT sur l'exigence de revalorisation salariale, de reconnaissance du travail, gagne du terrain avec un rapport de force qui grandit et pèse.

Depuis des mois, face à l'inflation galopante, les travailleurs et les travailleuses de

tous les secteurs professionnels se mobilisent pour obtenir des augmentations générales de salaire.

En France, l'inflation galopante touche de plus en plus toutes les familles qui redoutent l'hiver et les factures d'énergie, voient le prix de l'alimentation, des produits de première nécessité ou des carburants exploser. Nos salaires, pensions et allocations ne suffisent plus, aujourd'hui, pour faire face aux différentes hausses : +8% dans l'alimentaire, +15% pour les transports et +22% pour l'énergie.

De nombreuses familles devront faire un choix : soit manger, soit remplir le réservoir de carburant, soit se chauffer !!!

Alors que l'urgence sociale devrait être placée comme la priorité, alors qu'il faudrait commencer par augmenter les salaires, les pensions, les minima sociaux... Ce gouvernement ne répond aux urgences sociales et à la montée des inégalités que par des mesurette inefficaces à l'image de la loi sur le pouvoir d'achat. Il poursuit même ses projets de régression sociale en matière de droit au chômage et de report de l'âge de départ à la retraite et la fin des régimes spéciaux.

Dans le même temps, les entreprises touchent de plus en plus d'aides publiques – leur montant est estimé à plus de 157 milliards d'euros cette année.

Les grandes entreprises, à l'image de Total Energies, versent toujours plus de dividendes à leurs actionnaires.

Seules les mobilisations par la grève dans les entreprises ou les services obligent ces dernières à ouvrir des négociations !

Beaucoup de secteurs obtiennent d'ailleurs de belles avancées salariales grâce à ces rapports de force.

Augmenter les salaires est essentiel pour obtenir de bonnes retraites à 60 ans.

La hausse générale des salaires, c'est plus de cotisations pour la Sécurité sociale. Ce sont donc des moyens supplémentaires pour soigner, éduquer les enfants, être protégé-es en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles, de handicap. C'est aussi mieux vivre et vieillir à la retraite.

La CGT a adressé un courrier à la Première ministre, Élisabeth Borne, pour exiger l'ouverture d'une négociation nationale Interprofessionnelle sur les salaires.

Défendre de bonnes retraites à 60 ans et plus tôt pour tous les métiers pénibles.

Ce sont les salaires qu'il faut augmenter et pas l'âge de départ à la retraite. Lors de son allocution télévisuelle, le président de la République a choisi, au contraire, de confirmer sa volonté de poursuivre sa réforme régressive des retraites. Le Président se moque du monde du travail, en cantonnant la discussion au choix entre le recul de l'âge à 64 ou 65 ans. Il propose même une double peine puisqu'un recul de l'âge à 64 ans serait conditionné à une nouvelle accélération du nombre de trimestres nécessaires pour une pension complète.

Cela démontre bien que l'objectif du gouvernement n'est pas seulement de faire travailler plus longtemps mais aussi de faire baisser significativement les pensions et de déséquilibrer toujours plus le partage des richesses, au détriment de ceux et celles qui les créent par leur travail, pour servir le fruit du capital.

Face au projet de réforme des retraites injuste et rejetée par la très grande majorité de la population, la CGT porte des propositions alternatives finançables avec une autre répartition des richesses.

La CGT revendique :

- **La revalorisation du SMIC à 2 000 € bruts,**
- **Une augmentation de 10 % du point d'indice dans la Fonction Publique,**
- **L'indexation des salaires et pensions sur l'inflation, pour que toutes les grilles de salaires dans le privé et le public suivent cette évolution avec la mise en place d'une échelle mobile des salaires. Supprimée en 1983, l'indexation des salaires sur les prix existe en Belgique, au Luxembourg, en Espagne, à Chypre...**
- **La retraite à 60 ans avec 37,5 annuités,**
- **Le maintien des régimes spéciaux,**
- **L'indexation sur les salaires à la fois pour le calcul de la pension mais également pour la revalorisation de cette dernière,**
- **L'augmentation des salaires : une augmentation de 3,5 % des salaires fait rentrer 7 milliards dans les caisses,**
- **Le rattrapage des inégalités salariales entre les femmes et les hommes,**
- **La suppression des exonérations de cotisations sociales. Le manque à gagner atteint potentiellement 72 milliards en 2022 soit 13,2 % des recettes de la Sécurité Sociale**

Nous devons donc poursuivre et amplifier encore les luttes pour imposer partout l'ouverture de négociations sur l'augmentation générale des salaires, du point d'indice, des pensions et minima sociaux, la revalorisation immédiate du Smic à 2000 euros bruts avec automaticité de cette revalorisation sur les minima de branches ainsi que l'instauration d'une échelle mobile des salaires.

C'est urgent et c'est possible tout de suite !!!!

Ne lâchons rien

Restons mobilisés

Nous vous invitons à être attentifs et mobilisés pour faire grandir le rapport de force pour le progrès social, pour imposer d'autres choix.